



Qui souhaite travailler plus ou changer d'emploi dans la fonction publique ?

Anthony CARUSO

Dans la fonction publique, en 2021-2022, 20 % des agents souhaitent travailler plus d'heures avec une hausse de rémunération, contre 23 % des salariés du privé. C'est plus souvent le cas dans le versant territorial, où 27 % des agents souhaitent travailler davantage. À l'inverse, 5 % des agents préféreraient travailler moins quitte à réduire leurs revenus. Le souhait de travailler plus concerne davantage les parents isolés et les jeunes de moins de 30 ans (29 %). C'est aussi le cas pour un tiers des agents en CDD (34 %), ce type de contrat étant très rarement choisi et souvent à temps partiel. Les agents occupant des métiers moins qualifiés sont également plus demandeurs d'une augmentation du temps de travail et de la rémunération associée.

Souhaiter un autre emploi est moins répandu dans la fonction publique que dans le privé (13 % contre 17 %). Cette volonté s'exprime d'abord chez les agents en CDD (22 %) mais aussi parmi les professions intermédiaires de la santé et du travail social (20 %). Les agents en CDD évoquent en premier lieu des raisons financières, mais aussi de stabilité d'emploi, tandis que les fonctionnaires ou contractuels en CDI mettent davantage en avant les conditions de travail, notamment dans la fonction publique hospitalière.

Sur la période 2021-2022 (voir encadré Source, champ et définitions), un agent de la fonction publique¹ sur quatre souhaiterait une évolution de son temps de travail avec une évolution de salaire correspondante : un sur cinq souhaiterait travailler plus d'heures avec une hausse de revenu, tandis que 5 % préféreraient une baisse de leur temps de travail et de leur rémunération (Figure 1).

Les agents du secteur public sont un peu moins nombreux que les salariés du privé à souhaiter travailler plus (20 %, contre 23 %). Cette proportion est toutefois plus importante dans la fonction publique territoriale – FPT (27 %), alors qu'elle est plus faible dans la fonction publique de l'État (FPE) et dans la fonction publique hospitalière – FPH (respectivement 16 et 17 %).

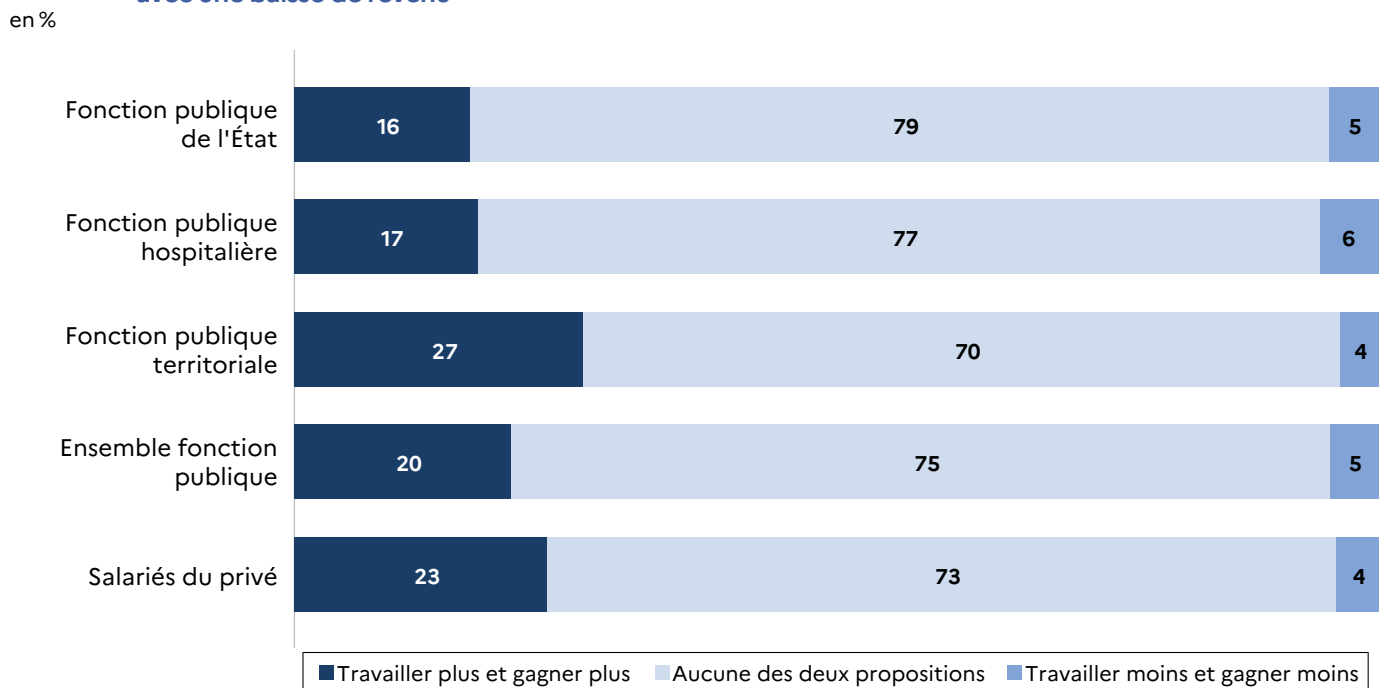
Ce souhait de travailler davantage dans la FPT s'explique pour partie par l'exercice de métiers en moyenne moins qualifiés et moins rémunérateurs, et par une plus forte proportion d'emplois en contrat à durée déterminée, souvent associés à une durée hebdomadaire de travail faible (DGAFP, 2023).

Les hommes, les jeunes et les personnes seules avec enfants souhaitent davantage travailler plus

Le souhait de travailler davantage avec un salaire adapté est plus fréquent parmi les jeunes, les hommes et les parents isolés. Ainsi dans la fonction publique, 28 % des agents de moins de 30 ans émettent ce souhait, contre 15 % de ceux âgés de 50 ans et plus (Figure 2). C'est aussi le cas de 29 % des parents qui élèvent seuls leurs enfants (essentiellement des mères pour 82 %), contre 15 % des femmes en couple, avec ou sans enfants. Pour un adulte seul, la présence d'au moins un enfant dans le foyer augmente substantiellement la probabilité de vouloir travailler plus, à type d'emploi comparable. Les personnes en couple, hommes ou femmes, sont moins enclines à vouloir travailler davantage que les personnes seules. La présence d'enfants chez les couples, notamment de jeunes enfants, tend à réduire cette volonté chez les femmes. Les hommes sont par ailleurs plus nombreux que les femmes à souhaiter travailler plus (22 % contre 19 %), qu'ils soient seuls ou en couple, avec ou sans enfants.

1. Fonctionnaires ou contractuels, hors apprentis, stagiaires et contrats aidés.

Figure ① : Salariés souhaitant travailler plus d'heures avec une hausse de revenu correspondante, ou moins d'heures avec une baisse de revenu



Source : Enquête Emploi 2021 et 2022. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé âgés de 15 ans ou plus ; France (hors Mayotte). Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés.

Lecture : 16 % des agents de la fonction publique de l'État souhaitent travailler plus avec une hausse de revenu correspondante.

Figure ② : Part des agents de la fonction publique souhaitant travailler plus d'heures avec une hausse de revenu correspondante selon leur profil socio-démographique

en %

Profil socio-démographique	Travailler plus
Hommes	22
Femmes	19
Moins de 30 ans	29
30 à 49 ans	21
50 ans et plus	15
Homme seul sans enfants	26
Femme seule sans enfants	21
Femme ou homme seul(e) avec enfants ⁽¹⁾	28
Homme en couple (avec ou sans enfants)	21
Femme en couple (avec ou sans enfants)	15
Ensemble fonction publique	20

Source : Enquête Emploi 2021 et 2022. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique âgés de 15 ans ou plus ; France (hors Mayotte). Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés.

(1) 18 % des personnes seules avec enfants sont des hommes.

Lecture : 22 % des hommes de la fonction publique souhaitent travailler plus avec une hausse de revenu correspondante.

Dans la fonction publique, un agent en CDD sur trois souhaite augmenter son volume horaire

Travailler en CDD augmente substantiellement la probabilité de vouloir travailler davantage : 34 % des contractuels en CDD de la fonction publique souhaiteraient une augmentation de leur volume horaire et de leurs revenus (Figure 3), soit une proportion deux fois plus élevée que pour les fonctionnaires et agents contractuels en CDI (respectivement 17 et 18 %). Plus souvent à temps partiel², ces contrats sont en effet rarement choisis par leur titulaire, notamment dans la fonction publique (Minni, 2023).

De fait, le volume horaire effectué dans le ou les emplois occupés influe fortement sur le souhait de travailler davantage : les agents dont la durée de travail habituelle³ est faible sont plus nombreux à souhaiter augmenter leur temps de travail, et inversement. Ainsi en 2021-2022, 31 % des agents de la fonction publique travaillant habituellement moins de 35 heures par semaine souhaitent augmenter leur volume horaire, contre 19 % des agents qui travaillent entre 35 et

40 heures, et seulement 12 % de ceux qui travaillent plus de 40 heures (Figure 4a). Dans la FPT en particulier, 42 % de ceux qui travaillent moins de 35 heures par semaine souhaiteraient travailler davantage⁴.

A contrario, les agents qui souhaitent réduire leur temps de travail sont surreprésentés parmi ceux qui font un nombre d'heures habituellement élevé : parmi les agents publics qui travaillent plus de 40 heures, 7 % souhaiteraient travailler moins au prix d'une baisse de rémunération, contre 3 % parmi ceux qui travaillent moins de 35 heures (Figure 4b). Dans la fonction publique hospitalière, notamment, 11 % des agents dont l'horaire hebdomadaire habituel dépasse 40 heures souhaiteraient travailler moins quitte à gagner moins⁵.

Enfin, les agents qui exercent des métiers moins qualifiés (et donc moins rémunérateurs) sont plus souvent volontaires pour augmenter leur volume de travail et la rémunération associée : c'est le cas dans la fonction publique de 29 % des ouvriers, 26 % des agents de service ou des employés administratifs et 25 % des aides-soignants et professions assimilées, contre 13 % parmi les cadres et les professionnels de l'enseignement secondaire et supérieur.

Figure 3 : Part des agents de la fonction publique souhaitant travailler plus d'heures avec une hausse de revenu selon le type d'emploi occupé

en %

Type d'emploi occupé	Travailler plus
Fonctionnaires	17
Contractuels en CDI	18
Contractuels en CDD	34
Temps complet	18
Temps partiel	30
Cadres administratifs et techniques de la fonction publique	13
Professions de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche	13
Professions de l'enseignement primaire et professionnel, de la formation continue et du sport	17
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	19
Professions intermédiaires de la fonction publique (administration, sécurité)	20
Employés administratifs de la fonction publique	26
Agents de service de la fonction publique et de la santé	26
Aides-soignants, employés d'accueil de la petite enfance et professions assimilées	25
Policiers, militaires, pompiers	20
Ouvriers	29
Ensemble fonction publique	20

Source : Enquête Emploi 2021 et 2022. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique âgés de 15 ans ou plus ; France (hors Mayotte). Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés.

Lecture : 18 % des agents contractuels en CDI de la fonction publique souhaitent travailler plus avec une hausse de revenu correspondante.

2. Plus d'un tiers des agents de la fonction publique en CDD sont à temps partiel.

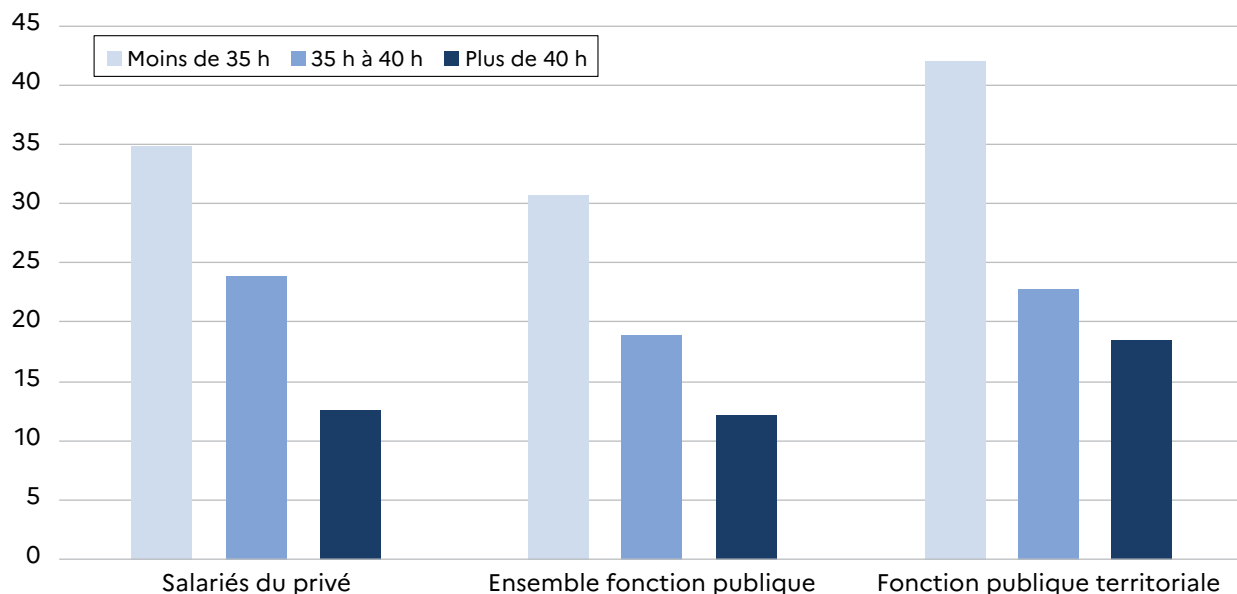
3. La durée de travail habituelle correspond au volume horaire déclaré par les personnes interrogées sur une semaine « habituelle », et donc pas forcément celui déclaré sur la semaine de référence.

4. La proportion de personnes qui déclarent une durée habituelle de travail inférieure à 35 heures par semaine est de 22 % dans la FPT, contre 18 % dans la FPE, 16 % dans la FPH et 16 % dans le secteur privé.

5. Parmi les agents de la FPH, 15 % déclarent une durée habituelle de travail supérieure à 40 heures par semaine (13 % dans la FPT, 25 % dans la FPE et 21 % dans le secteur privé).

Figure 4a : Part des salariés souhaitant travailler plus selon leur durée habituelle

en %



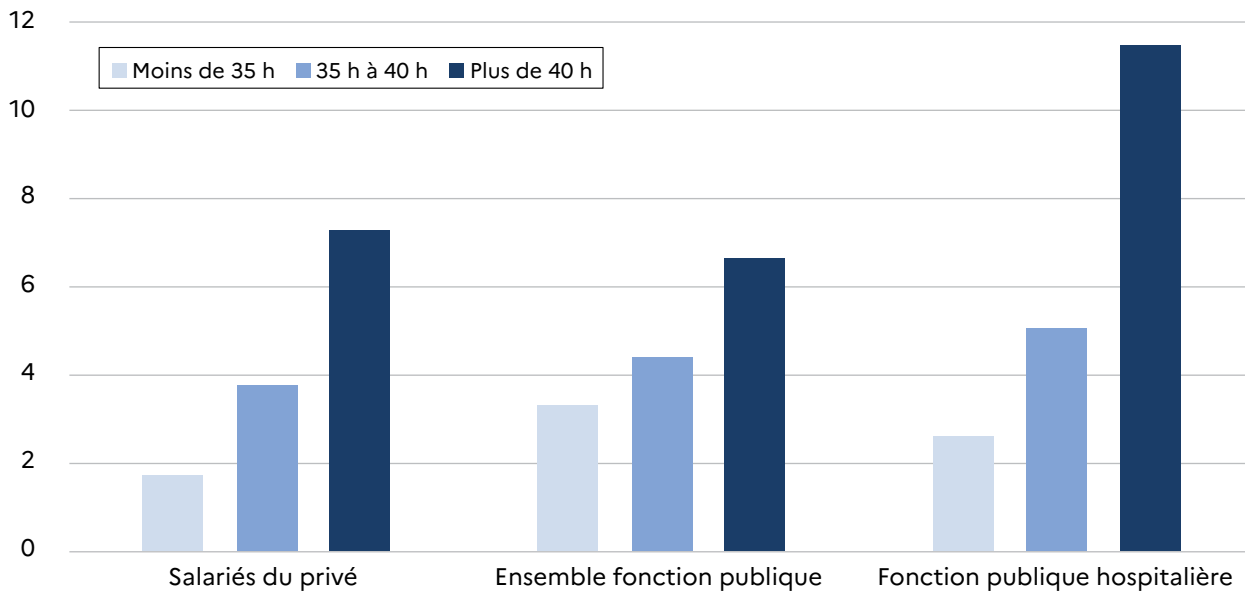
Source : Enquête Emploi 2021 et 2022. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé âgés de 15 ans ou plus ; France (hors Mayotte). Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés.

Lecture : 31 % des agents de la fonction publique ayant une durée habituelle de travail de moins de 35 h souhaitent travailler plus avec une hausse de revenu correspondante.

Figure 4b : Part des salariés souhaitant travailler moins selon leur durée habituelle

en %



Source : Enquête Emploi 2021 et 2022. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé âgés de 15 ans ou plus ; France (hors Mayotte). Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés.

Lecture : 3 % des agents de la fonction publique ayant une durée habituelle de travail de moins de 35h souhaitent travailler moins avec une baisse de revenu correspondante.

Souhaiter un autre emploi concerne 13 % des agents de la fonction publique

Le souhait de changer d'emploi est moins fréquent que celui de modifier son volume horaire, notamment dans la fonction publique. Les agents de la fonction publique sont 13 % à souhaiter un nouvel emploi, en remplacement ou en complément de leur emploi actuel⁶ : 5 % déclarent avoir effectué des recherches dans ce sens au cours des quatre dernières semaines, et 8 % souhaitent un nouvel emploi sans toutefois avoir effectué de recherches récentes (Figure 5). Souhaiter

un autre emploi est plus répandu dans le secteur privé où 17 % des salariés sont concernés, dont la moitié a effectué des recherches récentes dans ce sens.

Les plus âgés sont les moins disposés à changer d'emploi. Seuls 8 % des agents de la fonction publique de plus de 50 ans souhaitent un autre emploi, contre 18 % des moins de 30 ans, et seulement 2 % ont effectué des recherches récentes dans ce sens (Figure 6). Les hommes et les femmes ont des comportements assez similaires, qu'ils vivent seuls ou en couple, tandis que les personnes seules avec enfants sont un peu plus nombreuses à souhaiter un nouvel emploi (16 %).

Figure 5 : Part des salariés souhaitant un nouvel emploi

en %

	Souhaite un nouvel emploi et a effectué des recherches récentes	Souhaite un nouvel emploi mais n'a pas effectué de recherches	Souhaite un nouvel emploi (total)
FPE	4	7	12
FPH	5	10	15
FPT	6	9	15
Ensemble fonction publique	5	8	13
Privé	8	9	17

Source : Enquête Emploi 2021 et 2022. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique et salariés du privé âgés de 15 ans ou plus ; France (hors Mayotte). Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés.

Lecture : 8 % des agents de la fonction publique souhaitent un nouvel emploi mais n'ont pas fait de recherches récemment.

Figure 6 : Part des agents de la fonction publique qui souhaitent un nouvel emploi selon leur profil socio-démographique

en %

Profil socio-démographique	Souhaite un nouvel emploi et a effectué des recherches récentes	Souhaite un nouvel emploi mais n'a pas effectué de recherches	Souhaite un nouvel emploi (total)
Hommes	5	8	13
Femmes	5	9	14
Moins de 30 ans	8	10	18
30 à 49 ans	6	10	16
50 ans et plus	2	6	8
Homme seul sans enfants	5	8	14
Femme seule sans enfants	5	9	14
Femme ou homme seul(e) avec enfants ⁽¹⁾	6	11	16
Homme en couple (avec ou sans enfants)	4	7	12
Femme en couple (avec ou sans enfants)	5	8	13
Ensemble fonction publique	5	8	13

Source : Enquête Emploi 2021 et 2022. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique âgés de 15 ans ou plus ; France (hors Mayotte). Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés.

(1) 18 % des personnes seules avec enfants sont des hommes.

Lecture : 8 % des agents masculins de la fonction publique souhaitent un nouvel emploi mais n'ont pas fait de recherches récemment.

6. Dans la fonction publique, 80 % des souhaits concernent un emploi « en remplacement » de l'emploi actuel, 7 % « en remplacement ou en complément » et 13 % « en complément ».

Dans les professions intermédiaires de la santé et du travail social, un agent sur cinq souhaite un autre emploi

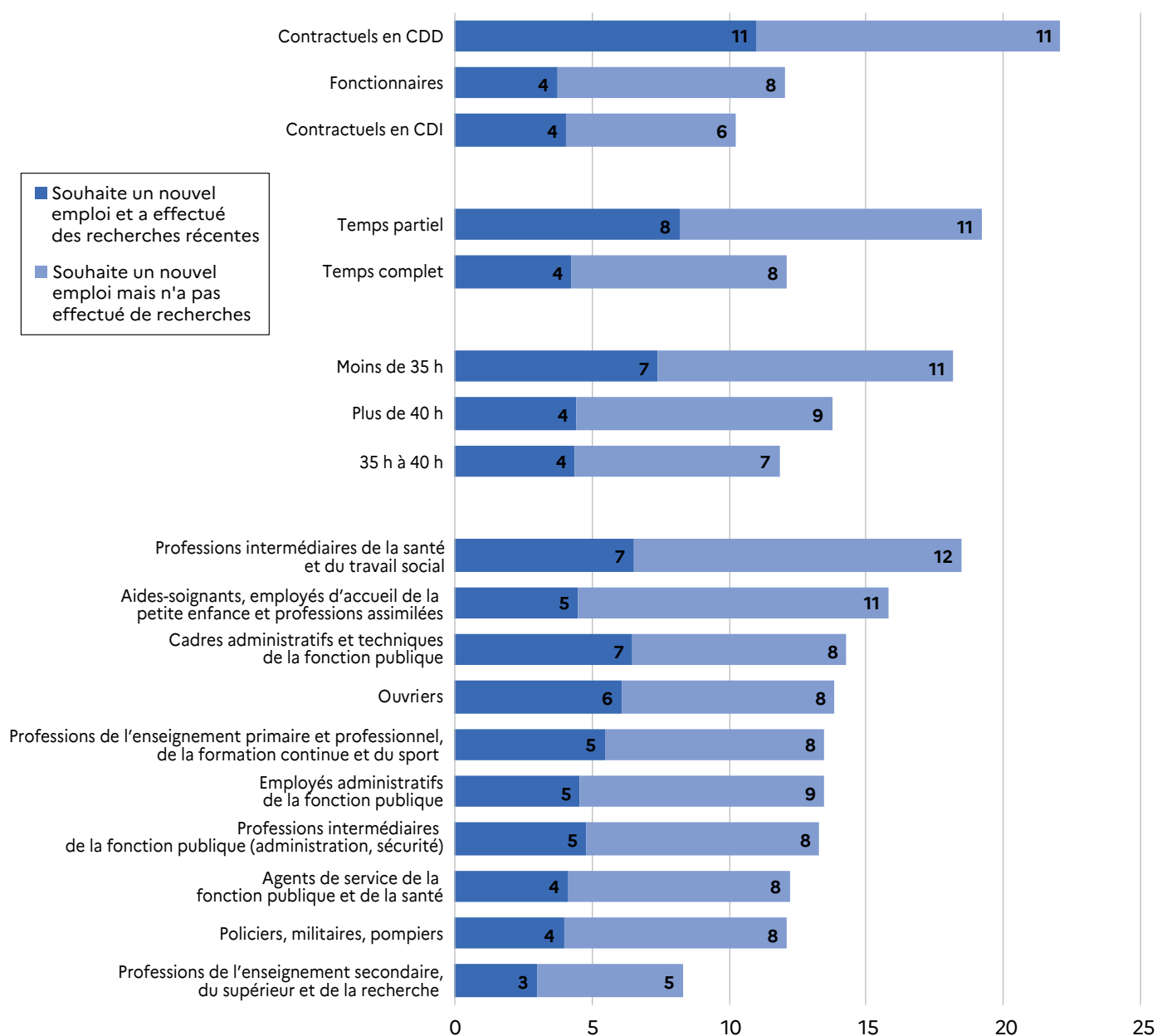
Les agents de la FPT et de la FPH sont plus enclins à souhaiter un nouvel emploi que ceux de la FPE : 15% contre 12%. Dans les professions intermédiaires de la santé et du travail social en particulier, 19% des agents souhaitent un autre emploi. A contrario, c'est le cas de seulement 8% des professionnels de l'enseignement secondaire et supérieur (Figure 7).

Les agents en CDD ou à temps partiel, plus nombreux à souhaiter travailler davantage, sont aussi les plus nombreux à souhaiter un autre emploi. Dans la fonction publique, 22% des agents en CDD émettent ce souhait, et la moitié a effectué des recherches récentes. Il en va de même pour 19% des agents à temps partiel, dont 11% ont effectué des recherches.

Les contractuels en CDI et les fonctionnaires ne sont respectivement que 10% et 12% à souhaiter un nouvel emploi, et peu ont recherché un autre emploi (seulement 4%).

Figure 7 : Part des agents de la fonction publique qui souhaitent un nouvel emploi selon le type d'emploi qu'ils occupent

en %



Source : Enquête Emploi 2021 et 2022. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents de la fonction publique âgés de 15 ans ou plus ; France (hors Mayotte). Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés.

Lecture : 8 % des agents fonctionnaires de la fonction publique souhaitent un nouvel emploi mais n'ont pas fait de recherches récemment.

Les fonctionnaires et les agents en CDI veulent changer d'emploi pour améliorer leurs conditions de travail

Parmi les fonctionnaires et les contractuels de la fonction publique en CDI qui souhaitent un nouvel emploi, 38 % évoquent une volonté d'améliorer leurs conditions de travail (Figure 8). C'est la raison la plus souvent citée, devant le souhait d'augmenter ses revenus (29%), le désir d'un emploi plus intéressant (26%) et la volonté de changer de métier (24%). En revanche, le désir de stabilité ou le risque de perte d'emploi ne sont logiquement que très peu cités, de même que la volonté de travailler plus d'heures.

Dans la FPH, le souhait d'améliorer ses conditions de travail, dans un contexte de post-crise sanitaire, est cité par plus de la moitié des fonctionnaires et agents en CDI qui souhaitent un autre emploi, devant la volonté de changer de métier (24%). Le désir d'augmenter ses revenus n'intervient que pour 18 % d'entre eux, tout comme celui de trouver un emploi plus intéressant.

Les agents de la FPT citent, eux, plus volontiers le souhait d'augmenter leurs revenus (34%), devant le désir d'améliorer leurs conditions de travail (30%) et celui de trouver un emploi plus intéressant (28%). C'est également le cas des salariés en CDI du secteur privé (respectivement 36%, 34% et 28%).

Lorsqu'ils sont en CDD, les agents de la fonction publique souhaitant un autre emploi invoquent, pour plus d'un tiers (36%), une augmentation de revenus (Figure 9) ; c'est davantage que dans le secteur privé (30%). Viennent ensuite le désir d'avoir un emploi plus intéressant (26%), plus stable (25%), le risque de perdre son emploi actuel et la volonté de travailler plus d'heures (19%). Améliorer ses conditions de travail n'est mentionné que par 9% des agents.

Dans la FPH, le désir d'un emploi plus intéressant est cité par 36% des agents en CDD (majoritairement aides-soignants ou agents de service), soit deux fois plus que parmi les agents en CDI.

Figure 8 : Raisons évoquées par les fonctionnaires et les contractuels en CDI qui souhaitent un nouvel emploi en %

	Fonctionnaires et CDI				CDI
	Ensemble FP	FPE	FPT	FPH	Privé
Améliorer les conditions de travail	38	37	30	52	34
Augmenter les revenus	29	31	34	18	36
Désir d'un emploi plus intéressant	26	30	28	18	28
Changer de métier	24	24	23	24	18
Travailler plus d'heures	3	3	4	2	7
S'installer à son compte	3	3	4	1	3
Désir d'un emploi plus stable	2	3	1	1	4
Risque de perdre l'emploi actuel	1	2	0	3	4

Source : Enquête Emploi 2021 et 2022. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Fonctionnaires et contractuels en CDI de la fonction publique et salariés du privé en CDI âgés de 15 ans ou plus qui souhaitent un nouvel emploi ; France (hors Mayotte). Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés.

Note : 14 % des agents fonctionnaires ou en CDI de la fonction publique ont déclaré la modalité « Autre raison ».

Lecture : 38 % des agents fonctionnaires ou en CDI de la fonction publique ont déclaré parmi leurs raisons de souhaiter un nouvel emploi la volonté d'améliorer leurs conditions de travail.

Figure 9 : Raisons évoquées par les contractuels en CDD de la fonction publique qui souhaitent un nouvel emploi en %

	Contractuels en CDD				CDD
	Ensemble FP	FPE	FPT	FPH	Privé
Augmenter les revenus	36	35	37	36	30
Désir d'un emploi plus intéressant	26	27	22	36	19
Désir d'un emploi plus stable	25	26	26	23	21
Risque de perdre l'emploi actuel	19	22	18	14	25
Travailler plus d'heures	19	15	21	18	15
Changer de métier	10	12	9	8	10
Améliorer les conditions de travail	9	9	11	5	10
S'installer à son compte	2	2	2	0	2

Source : Enquête Emploi 2021 et 2022. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Agents contractuels en CDD de la fonction publique et salariés du privé en CDD âgés de 15 ans ou plus qui souhaitent un nouvel emploi ; France (hors Mayotte). Hors apprentis, contrats de professionnalisation, stagiaires et contrats aidés.

Note : 5 % des agents en CDD de la fonction publique ont déclaré la modalité « Autre raison ».

Lecture : 36 % des agents de la fonction publique en CDD ont déclaré parmi leurs raisons de souhaiter un nouvel emploi la volonté d'augmenter leurs revenus.

Source, champ et définitions

L'enquête Emploi décrit la situation sur le marché du travail des personnes de 15 ans ou plus habitant en France, hors Mayotte, dans un logement ordinaire. La collecte s'effectue en continu sur l'ensemble des semaines de l'année. Environ 90 000 personnes répondent chaque trimestre à l'enquête, et sont interrogées six trimestres d'affilée.

L'enquête Emploi est exploitée ici en première interrogation car la plupart des questions exploitées sont posées uniquement lors de la première visite, seule la question concernant la recherche d'un emploi (additionnel ou en remplacement) est posée à chaque interrogation. Les personnes en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation), en stage ou en contrats aidés ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Suite à la mise en place d'un « nouveau règlement cadre européen sur les statistiques sociales », début 2021, une refonte de l'enquête Emploi en continu a été adoptée dans un souci d'harmonisation des statistiques collectées à l'échelle européenne. Malgré des pondérations recalculées par l'Insee sur les données 2013-2020, le changement de questionnaire sur les questions portant sur la recherche ou le souhait d'un nouvel emploi rend les résultats non comparables dans le temps. Dans le but d'avoir assez de données sur les sous-champs de la fonction publique pris en compte dans cette étude, celles des années 2021 et 2022 ont été compilées pour obtenir une meilleure significativité des résultats.

Définitions

Temps partiel : la mesure du temps partiel dans l'enquête Emploi se fait sur une base déclarative. L'enquête emploi ne permet pas d'identifier les agents à temps incomplet et donc de mesurer la proportion de ces agents qui se considèrent à temps partiel.

Situation familiale : les catégories retenues concernent uniquement la personne de référence du ménage et son conjoint éventuel. Les agents « enfants » de la personne de référence ou de son conjoint ont été inclus dans une catégorie « Autres », qui regroupe aussi les ménages dits « complexes ».

Pour en savoir plus

- Minni C. (2023), « Plus d'une personne sur trois a un motif d'insatisfaction vis-à-vis de son emploi », *Dares Focus* n° 54, Dares.
<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/plus-dune-personne-sur-trois-un-motif-dinsatisfaction-vis-vis-de-son-emploi>
- Chédorge-Farnier D. (2023), « Dans la fonction publique, le temps partiel et le sous-emploi concernent davantage les contractuels », *Point Stat* n° 42, SDessi.
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/dans-la-fonction-publique-le-temps-partiel-et-le-sous-emploi-concernent-davantage-les-contractuels>
- DGAFP (2023), Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Édition 2023.
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2023>

S'abonner aux avis de parution des publications statistiques sur la fonction publique

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques>

Plus d'informations sur
www.fonction-publique.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Sous-direction des études, des statistiques
et des systèmes d'information (SDessi)
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

Directrice de la publication : **Nathalie Colin**
Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**
Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Point Stat n° 45
ISSN : 2267-6570



STATISTIQUE
PUBLIQUE La SDessi fait partie
du Service statistique
public piloté par l'Insee.